

**SECOVI**  
**AUDIT**

**CRECHE DE L'ILE MYSTERIEUSE**

21 Rue de l'Île Mystérieuse  
80440 BOVES

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport sur les comptes annuels

Rapport spécial sur les conventions réglementées

**CRECHE DE L'ILE MYSTERIEUSE**

Association

Siège social à BOVES (80440) – 21 Rue de l'Île Mystérieuse  
- SIREN 819 088 899 -

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres,

**Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRECHE DE L'ILE MYSTERIEUSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

---

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

**SECOVI AUDIT**

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Amiens, le 2 mai 2019



Pour SECOVI AUDIT  
Marc HUBLE, Commissaire aux Comptes

**SECOVI AUDIT**

Société de commissariat aux comptes - SAS au capital de 115 840 € - RCS AMIENS B 414 677 435  
605 Rue Saint Fuscien BP 50067 80000 AMIENS - 03.22.33.60.60

## ANNEXE

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**SECOVI AUDIT**

**BILAN-ACTIF**

En Euro

Norme Fiscale

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dossier : 09 - CRICHEL ILE MYSTERIEUSE

Arrêté à décembre 2018 (Provisoire)

	ANNEEN			ANNEEN - 1
	BRUT	AMORT/PROV	NET	
Capital souscrit non appelé	0.00		0.00	0.00
Frais d'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00
Frais recherche & développement	0.00	0.00	0.00	0.00
Concessions, brevets, droits	6 179.20	2 746.82	3 432.38	2 799.31
Fonds commercial (1)	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres immob. incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Avances, acomptes/immob. incorp.	0.00		0.00	0.00
Terrains	0.00	0.00	0.00	0.00
Constructions	808 461.65	93 095.17	715 366.48	755 789.57
Install. techn., mat. indus.	35 525.75	12 520.35	23 005.40	29 071.16
Autres immob. corpor	70 799.98	18 237.46	52 562.52	47 622.63
Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	0.00
Avances et acomptes	0.00		0.00	0.00
Participations	0.00	0.00	0.00	0.00
Créances rattachées à particip.	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres titres immobilisés	0.00	0.00	0.00	0.00
Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres immob. financières	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>920 966.58</b>	<b>126 599.80</b>	<b>794 366.78</b>	<b>835 282.67</b>
Mat. premières, approvisionnements	0.00	0.00	0.00	0.00
En cours de production de biens	0.00	0.00	0.00	0.00
En cours de production services	0.00	0.00	0.00	0.00
Produits intermédiaires et finis	0.00	0.00	0.00	0.00
Marchandises	0.00	0.00	0.00	0.00
Avances, acomptes sur commandes	0.00		0.00	0.00
Clients & comptes rattachés (3)	61 668.09	0.00	61 668.09	64 286.75
Autres créances (3)	17 150.96	0.00	17 150.96	139 878.00
Capital souscrit non versé	0.00		0.00	0.00
Valeurs mobilières de placement	0.00	0.00	0.00	0.00
Disponibilités	59 363.53	0.00	59 363.53	52 116.18
Charges constatées d'avance (3)	823.39		823.39	25 145.44
<b>TOTAL (II)</b>	<b>139 005.97</b>	<b>0.00</b>	<b>139 005.97</b>	<b>281 426.37</b>
Charges à rép./ plus. exercices	0.00		0.00	0.00
Primes de remb. des obligations	0.00		0.00	0.00
Ecarts de conversion actif	0.00		0.00	0.00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 059 972.55</b>	<b>126 599.80</b>	<b>933 372.75</b>	<b>1 116 709.04</b>

SECOVI AUDIT

**BILAN-PASSIF**

En Euro

Norme Fiscale

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dossier : 09 - CRECHE L ILE MYSTERIEUSE

Arrêté à : décembre 2018 (Provisoire)

	ANNEEN	ANNEEN - 1
Capital (dont versé:	0.00	0.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0.00	0.00
Ecart de réévaluation (2)	0.00	0.00
Réserve légale (3)	0.00	0.00
Réserves statutaires ou contractuelles	0.00	0.00
Réserves réglementées (3) (4)	0.00	0.00
Autres réserves	0.00	0.00
Report à nouveau	-194 959.97	-92 747.26
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-31 227.48</b>	<b>-102 212.71</b>
Subventions d'investissement	464 473.99	485 722.01
Provisions réglementées	0.00	0.00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>238 286.54</b>	<b>290 762.04</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Provisions pour risques	0.00	0.00
Provisions pour charges	0.00	0.00
<b>TOTAL (III)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Emprunts obligataires convertibles	0.00	0.00
Autres emprunts obligataires	0.00	0.00
Emprunts et dettes auprès établisst de crédit (6)	0.00	0.00
Emprunts et dettes financières divers (7)	563 616.52	585 375.93
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0.00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 616.95	187 910.45
Dettes fiscales et sociales	42 658.18	36 748.88
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 990.28	15 474.26
Autres dettes	204.28	437.48
Produits constatés d'avance (5)	0.00	0.00
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>695 086.21</b>	<b>825 947.00</b>
Ecart de conversion passif	0.00	0.00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>933 372.75</b>	<b>1 116 709.04</b>
(1) Ecart de rééval. incorporé au capital	0.00	0.00
(2) Dont Réserve spéciale de rééval. (1959)	0.00	0.00
(2) Dont Ecart de réévaluation libre	0.00	0.00
(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	0.00	0.00
(3) Dont Réserves réglementées des plus values L.T.	0.00	0.00
(4) Dont Réserve relative à l'achat oeuvre	0.00	0.00
(5) Dettes et produits const. d'avance à -1 an	0.00	0.00
(6) Dont concours bancaires & soldes créd. bq. ccp	0.00	0.00
(7) Dont emprunts participatifs	0.00	0.00

**SECOVI AUDIT**

**COMPTE DE RESULTAT - SYNTHETIQUE**

En Euro

Norme Fiscale

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dossier : 09 - CRECHE L ILE MYSTERIEUSE

Arrêté à : décembre 2018 (Provisoire)

	Exercice N		Exercice N-1		Variation	
	En valeur	%CA	En valeur	%CA	En valeur	en %
Ventes de marchandises						N.A.
Production vendue Biens						N.A.
Production vendue Services	262 252.31	100.00	145 540.20	100.00	116 712.11	80.19
Production Stockée						N.A.
Production immobilisée						N.A.
Subvention d'exploitation	254 186.40	96.92	137 671.00	94.59	116 515.40	84.63
Autres produits	10 924.86	4.17	9 530.40	6.55	1 394.46	14.63
<b>TOT. DES PRODUITS D'EXPLOIT.</b>	<b>527 363.57</b>	<b>201.09</b>	<b>292 741.60</b>	<b>201.14</b>	<b>234 621.97</b>	<b>80.15</b>
Achats de marchandises						N.A.
Variation de stock (marchandises)						N.A.
Achats de matières premières						N.A.
Variation des stock (Mat.ières)						N.A.
Autres Achats	135 934.54	51.83	78 154.25	53.70	57 780.29	73.93
Impôts, taxes et versements assimilés	6 908.38	2.63	5 086.00	3.49	1 822.38	35.83
Rémunérations personnel	276 470.69	105.42	207 708.81	142.72	68 761.88	33.10
Charges Sociales	80 155.76	30.56	57 672.33	39.63	22 483.43	38.98
Dotations aux amort.	56 685.88	21.62	53 993.31	37.10	2 692.57	4.99
Dotations aux provisions						N.A.
Autres charges	10.24	0.00	4.56	0.00	5.68	124.56
<b>TOT. DES CHARGES D'EXPLOIT.</b>	<b>556 165.49</b>	<b>212.07</b>	<b>402 619.26</b>	<b>276.64</b>	<b>153 546.23</b>	<b>38.14</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(28 801.92)</b>	<b>(10.98)</b>	<b>(109 877.66)</b>	<b>(75.50)</b>	<b>81 075.74</b>	<b>(73.79)</b>
Produits financiers						N.A.
Produits exceptionnels	63 551.91	24.23	28 608.69	19.66	34 943.22	122.14
Charges financières	6 399.04	2.44	20 525.45	14.10	(14 126.41)	(68.82)
Charges exceptionnelles	59 578.43	22.72	418.29	0.29	59 160.14	14 143.
Impôts sur les bénéfices						N.A.
<b>PERTE</b>	<b>(31 227.48)</b>	<b>(11.91)</b>	<b>(102 212.71)</b>	<b>(70.23)</b>	<b>70 985.23</b>	<b>(69.45)</b>



**ASSOCIATION CRECHE DE L'ILE MYSTERIEUSE**  
Exercice clos le : 31/12/2018

**ANNEXE**

- \* Règles et méthodes comptables
- \* Notes sur le Bilan Actif
- \* Notes sur le Bilan Passif
- \* Notes sur le Compte de Résultat
- \* Engagements financiers et autres informations

**SECOVI AUDIT**  
Commissaire aux Comptes

# ASSOCIATION CRECHE DE L'ILE MYSTERIEUSE

Exercice clos le : 31/12/2018

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 933 372,75€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 31 227,48€.  
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.  
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évalués à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions : 20 ans
- Matériel et outillage : 3 à 7 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 à 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

**SECOVI AUDIT**  
Commissaire aux Comptes

## **ASSOCIATION CRECHE DE L'ILE MYSTERIEUSE**

Exercice clos le : 31/12/2018

### **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### **Changement de méthodes**

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

**SECOVI AUDIT**  
Commissaire aux Comptes

**ASSOCIATION CRECHE DE L'ILE MYSTERIEUSE**  
Exercice clos le : 31/12/2018

**NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

**Actif immobilisé**

**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 247	1 932		6 179
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 247</b>	<b>1 932</b>	<b>0</b>	<b>6 179</b>
Terrains				
Constructions	808 462			808 462
Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	35 526			35 526
Installations générales, agencements et aménagement divers	23 430	13 838		37 268
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 532			33 532
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>900 949</b>	<b>13 838</b>	<b>0</b>	<b>914 787</b>
Participations évalués par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>905 197</b>	<b>15 770</b>	<b>0</b>	<b>920 967</b>

**SECOVI AUDIT**  
Commissaire aux Comptes

**ASSOCIATION CRECHE DE L'ILE MYSTERIEUSE**

Exercice clos le : 31/12/2018

**NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

**Amortissements des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 448	1 299		2 747
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 448</b>	<b>1 299</b>	<b>0</b>	<b>2 747</b>
Terrains				
Constructions	52 672	40 423		93 095
Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 455	6 066		12 520
Installations générales, agencements et aménagement divers	3 999	3 757		7 755
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 340	5 142		10 482
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>68 466</b>	<b>55 387</b>	<b>0</b>	<b>123 853</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>69 914</b>	<b>56 686</b>	<b>0</b>	<b>126 600</b>

**SECOVI AUDIT**  
Commissaire aux Comptes

**ASSOCIATION CRECHE DE L'ILE MYSTERIEUSE**  
Exercice clos le : 31/12/2018

**NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

**Actif circulant**

**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 63 014€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et Comptes rattachés	61 668	61 668	
Autres	523	523	
Charges constatées d'avance	823	823	
<b>Total</b>	<b>63 014</b>	<b>63 014</b>	

**Produits à recevoir**

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	15 451
Divers - Produits à recevoir	1 177
<b>Total</b>	<b>16 628</b>

**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	823		
<b>Total</b>	<b>823</b>		

**ASSOCIATION CRECHE DE L'ILE MYSTERIEUSE**  
Exercice clos le : 31/12/2018

**NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

**Tableau de variation des fonds associatifs**

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	-92 747	-102 213		-194 960
Résultat comptable de l'exercice	-102 213	-31 227	-102 213	-31 227
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Subventions d'investissement	485 722	6 500	27 748	464 474
<b>Total</b>	<b>290 762</b>	<b>-126 940</b>	<b>-74 465</b>	<b>238 287</b>

**Etats des dettes**

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1an	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	234 873	16 790	115 290	102 792
Dettes financières diverses	168 744	19 660	101 540	47 544
Dettes rattachées à des participations	160 000			160 000
Fournisseurs	72 117	72 117		
Dettes fiscales et sociales	42 658	42 658		
Dettes sur immobilisations	13 990	13 990		
Autres dettes	204	204		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>692 586</b>	<b>165 420</b>	<b>216 830</b>	<b>310 336</b>

**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenues	2 500
Divers - Charges à payer	204
<b>Total</b>	<b>2 704</b>

**SECOVI AUDIT**  
Commissaire aux Comptes

**ASSOCIATION CRECHE DE L'ILE MYSTERIEUSE**

Exercice clos le : 31/12/2018

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation des ressources**

	Ressources		%	
	N	N-1	N	N-1
Subventions	254 186	137 671	48,20%	47,03%
Participation des familles	125 144	62 332	23,73%	21,29%
Réservation berceau	129 111	73 287	24,48%	25,03%
Autres produits	18 922	19 451	3,59%	6,64%
<b>Total</b>	<b>527 364</b>	<b>292 742</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

**Charges et produits exceptionnels**

Nature	Montant
Produits exceptionnels	63 552
Charges exceptionnelles	59 578



ASSOCIATION CRECHE DE L'ILE MYSTERIEUSE

Exercice clos le : 31/12/2018

ENGAGEMENTS RECUS

Engagement reçus :

	Montant en euro
Nantissement du compte CSL Associatis détenu par AGENA en garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne	21 733,80
Nantissement du compte CSL Associatis détenu par LE VOYAGE EXTRAORDINAIRE DE PHILEAS en garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne	21 733,80
Caution simple de la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS à hauteur de 60% de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne	130 402,80
<b>Total</b>	<b>173.870,40</b>

**SECOVI AUDIT**  
Commissaire aux Comptes

**CRECHE DE L'ILE MYSTERIEUSE**

Association

Siège social à BOVES (80440) – 21 Rue de l'Île Mystérieuse  
- SIREN 819 088 899 -

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Amiens, le 2 mai 2019

Pour SECOVI AUDIT  
Marc HUBLE, Commissaire aux Comptes